

## Réunion du 27 janvier 2025

Absentes : Virginie MONTALI, Françoise VIDALIE  
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

### Risque prévoyance pour le personnel pour la Caisse des écoles :

Avis du CST (Comité Social Territorial) rendu : il est négatif. Délibération du conseil : ce doit être forcément un avis favorable, car la participation de la commune doit être identique pour tous les employés communaux.

### Vote de crédits d'investissement avant le vote du BP 2025 :

165 – dépôts et cautionnements	1 000,00
2031 – frais d'études	1 200,00
2041582 – remboursements FDEE19	10 950,00
21351 – bâtiments publics	20 000,00
2151 - voirie	3 000,00
2158 – matériel et outillage	5 000,00

Le conseil valide.

P.S. Il faudra ajouter achat de logiciels pour la dématérialisation des documents budgétaires et la transmission des actes à la Préfecture (article 2051).

### Vente d'un pavillon POLYGONE à La Maisonneuve :

Demande de Mme Nathalie LEBRAUD, domiciliée depuis le début dans un des pavillons de La Maisonneuve, de pouvoir acheter son habitation. Le conseil valide la vente du terrain pour 4 000 €.

### Contrôle mesure radon aux écoles :

Devis pour les mesures de contrôle à la cantine et à l'école de la Maison-Brûlée (garderie) de l'agence LEYRAT de Tulle : 644 € HT. Le conseil valide.

### Participation communale aux dépenses de la FDEE19 :

Décision à prendre comme chaque année pour le recouvrement du montant de la participation ; cette année elle est de 2 304 €.

Recouvrement par la fiscalité choisi par le conseil.

### Projets d'investissement, demande de subventions :

La date limite pour le dépôt des dossiers DETR et DSIL est le 15 février.

Cimetière : 30 % (1<sup>ère</sup> tranche 37 000 € de travaux) : le conseil valide la demande de la DETR

Presbytère : 45 % théoriquement DETR ; 30 000 € par le CD19

Logement Maison Brûlée : Etat (DSIL) ? ; pas d'aide de l'agglo car le logement n'est pas dans le bourg, Département : prévu dans la contractualisation.

Plafond du garage communal : des C2E importants qui remboursent une bonne partie du coût, possibilité de solliciter le département.

Le conseil délibère favorablement pour les différentes demandes.

### Point sur la location de l'hôtel-restaurant :

Ça avance... M Telle a pour comptable le cabinet Fiducial à Brive, avocat chargé de rédiger le bail commercial 3/6/9. La Mairie pourra inclure ses souhaits : une sous-location ne

pourra être réalisée sans l'accord des élus. ; il faudrait pouvoir inclure une clause sur l'ouverture en continu durant la période estivale.

Question de la TVA : sans application sur le montant du loyer, cela évite du travail administratif et un budget annexe.

M. TELLE enchaîne les rendez-vous : banquiers, télésurveillance, assurances ; ... l'établissement garderait son appellation actuelle mais le restaurant se nommerait Le Gimelois...

Point sur l'entreprise ALLEZ : on est toujours dans l'attente de la pose des derniers luminaires... et l'entreprise ne donne pas de nouvelles... plusieurs élus déplorent cette situation, peut-être faut-il changer de luminaires s'il s'agit d'un souci d'approvisionnement...Gérard TOURNEIX conclut en suggérant de saisir l'architecte pour trouver une solution, car il y a une contrainte économique !

Un devis a été demandé à l'entreprise PELISSIER de Clergoux pour la pose des planchettes.

#### Affaires diverses :

- Recensement de la population : au 1<sup>er</sup> 01.2025 il y aurait 765 habitants pour la population municipale, 780 pour la population totale.
- Jean-Jacques MONTEIL évoque l'affouage à Chadon : actuellement il y a un recensement des demandeurs de coupes de bois.
- Jérôme BOURDEIX présente un devis d'Eyrein TP pour pousser la plateforme au Puy d'Urlan : 1 180 €. Pour mémoire en 2021, facture de 780 €. Demande d'un autre devis à l'entreprise MARSALEIX.
- Valérie BERGON signale que la gardienne scolaire est arrêtée jusqu'à fin mars (remplacement assuré par les employées communales).